ENSEMBLE A SERS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

JUIN 2020

SOMMAIRE :

Page 1
Edito

Pages 2 à 5
Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Pages 6 à 11
Les Sersois entrepreneurs

Page 12
Des nounous agréées

Pages 13 à 15
Vie municipale

Page 16 à 18
Vie des associations

Pages 19 à 20
Informations diverses

Responsable de Publication

M. Roland VEAUX

Commission de rédaction

Mme Christiane DUTEIL
M. Loïc LAFON
M. Patrick MAGNON
M. Patrick ANDRIEUX
M. Lionel MAHERAULT

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 9h00 à 13h00 / 13h30 à 17h30

JEUDI

MAIRIE DE SERS 16410
Tél. : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32

Courriel :
mairie.sers16@wanadoo.fr

Bulletin imprimé par nos soins
Dépôt légal N° 40/ 2002-LI

Numéro 17 / Juin 2020
« Ensemble à Sers »

Le Mot du Maire

Drôle d'époque

Nous venons de vivre et continuerons sans doute de longs mois, une drôle d'époque sans comparaison récente si ce n'est par certains aspects le temps de l'Occupation me disaient certains sersois ayant connu cette sombre histoire. (laisser-passer...)
Les sersois et sersoises ont suivi scrupuleusement les consignes et je les en remercie vivement. Les problèmes de voisinage ont été peu nombreux.

Vos élus, anciens et nouveaux, ont organisé le confinement et le déconfinement avec dévouement et sérieux tant pour les habitants que pour les aides économiques à solliciter auprès de l'Etat et du GrandAngoulême notamment.
L'école reprend pour certains élèves dans des conditions draconiennes quant à la prévention.
Un comité COVID mis en place conjointement avec la Directrice a permis cette réouverture.
Je remercie chaque participant à ce Comité et tout particulièrement le personnel et le Docteur Clément qui nous apporte son concours.

Votre nouveau Conseil Municipal est désormais en place.

Pour ma part, réélu maire pour un troisième et dernier mandat, je suis résolument prêt à relancer nos activités tant municipales qu'extra-municipales dans le respect des règles de sécurité sanitaire.
Je vous remercie d'y participer en nous souhaitant un retour progressif à une vie ordinaire dans un pays de liberté.

Avec mes meilleurs sentiments

Roland VEAUX

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séances
Du

22 Novembre
18 Décembre
2019

Janvier
Février
Mai
2020

BAIL COMMERCIAL BOUCHERIE

Monsieur MAGNON présente le projet du candidat boucher, Monsieur MARTINET Damien. L'ouverture est prévue en février 2020.

Le bail sera signé en Décembre prochain selon les modalités suivantes : bail commercial conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter de la date de signature, loyer de 400€ révisable chaque année à la date de signature, gratuité des loyers des mois de décembre 2019 et janvier 2020. Le 1er loyer dû sera celui de février 2020.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail commercial selon les modalités énoncées ci-dessus.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu en Mairie relatif à une demande d'occupation du domaine public pour un camion à pizza.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accorder l'autorisation d'occupation du domaine public Place de la Mairie les vendredis soirs pour une durée de 6 mois.

DROIT DE PREEMPTION « LE SERSOIS »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'immeuble le « Sersois » (commerce + habitation) a trouvé acquéreur mais avec une transformation du commerce en habitation.

Les membres des élus manifestent le souhait de maintenir un maximum de commerce sur la commune et de voir le bar rouvrir.

Par conséquent, la commune de Sers va faire valoir son droit de préemption par le biais de la convention signée entre la commune de SERS, Grand Angoulême et l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Accord unanime des membres.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

SUCCESSION BESSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le droit de préemption intervient pour ce dossier par le biais de la convention Commune de SERS- Grand Angoulême – Etablissement Public Foncier.

L'EPF préempte pour la nue-propriété pour un montant de 39 000€.

La commune de SERS achète l'usufruit pour un montant de 1€.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'achat de l'usufruit et autorisent Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

GRATIFICATION STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une stagiaire est actuellement à la cantine scolaire.

Afin de la remercier de son implication, Monsieur le Maire propose de lui accorder une gratification.

Il est décidé, à l'unanimité, de lui accorder la somme de 300€.

SUBVENTION APE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une rencontre avec la Présidente de l'Association de l'APE de SERS-VOUZAN.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 80€ pour l'organisation de la fête de Noël.

Accord à l'unanimité.

Synthèses, délibérations et extraits de conseils municipaux

FDAC 2020 (Fonds Départemental d'Aide aux Communes)

Une demande de subvention (FDAC) va être adressée au Conseil Départemental de la Charente pour le financement du programme de voirie 2020. Pour constituer le dossier une délibération doit être prise afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.
Accord unanime des membres présents.

NOMS DE RUES

La commune de SERS a dénommé ses rues.
Après vérification il a été constaté que deux impasses n'apparaissent pas dans les délibérations.
Par conséquent, il convient de délibérer afin d'actualiser les fichiers.
L'impasse de la Laiterie et l'impasse des Grandes Terres ont bien été nommées.
Accord unanime.

VENTE D'UN TERRAIN

La commune de SERS vend une parcelle cadastrée B 1644 d'une superficie de 1061m² à Monsieur BOISSEAU Jean-Marc.
Le prix de vente est fixé à la somme de 20 000€. L'acte de vente sera rédigé par Maître BENOIT MESNARD Valérie, Notaire à Villebois Lavalette.
Les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à la vente de cette parcelle.

SEANCE DU 23 Mai 2020

PROCES-VERBAL de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et de trois Adjoints

Le vingt-trois mai deux mille vingt à 10 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SERS proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020, se sont réunis à la salle des fêtes de SERS sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents MM. les conseillers municipaux :

Noms et prénoms	Voix obtenues	Noms et prénoms	Voix obtenues
ANDRIEUX Patrick	247	MAHERAULT Lionel	259
CLEMENT Françoise	268	MICHEL Jean-Luc	260
DOBY Jean-Charles	251	RABAUD Gilles	260
DULAC Elodie	268	TESTEMALE Renaud	265
DUTEIL Christiane	247	VAUZELLE Marie-Jo	255
FANUCCI Sandrine	260	VEAUX Roland	251
LAFON Loïc	259	VIGNAUD Sabine	259
MAGNON Patrick	264		

La séance a été ouverte. Après l'appel nominal, il a été donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et Messieurs et Mesdames, ANDRIEUX, CLEMENT, DOBY, DULAC, DUTEIL FANUCCI, LAFON, MAGNON, MAHERAULT, MICHEL, RABAUD, TESTEMALE, VAUZELLE, VIGNAUD, VEAUX, ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.
Monsieur Roland VEAUX, le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris ensuite la présidence.
Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame VAUZELLE Marie José.

1- ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L. 2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1er Tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire bulletins blancs ou litigieux	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu : Roland VEAUX	15 voix

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Monsieur Roland VEAUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,
a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2- **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire, et après vote, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des membres présents, de fixer le nombre de postes d'adjoints à trois.

3- **ELECTIONS DES ADJOINTS**

ELECTION DU 1er ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du premier adjoint.
1er Tour du scrutin
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire bulletins blancs ou litigieux	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu : Lionel MAHERAULT	15 voix

Monsieur Lionel MAHERAULT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1er Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2ème ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.
1er Tour du scrutin
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire bulletins blancs ou litigieux	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu : Christiane DUTEIL	15 voix

Madame Christiane DUTEIL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2ème Adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 3ème Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.
1er Tour du scrutin
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire bulletins blancs ou litigieux	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu : Jean-Luc MICHEL	15 voix

Monsieur Jean-Luc MICHEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème Adjoint et a été immédiatement installé.

4- **DESIGNATIONS DES CONSEILLERS DELEGUES**

Délégation de la gestion de la voirie et urbanisme : Jean-Charles DOBY
Délégation de la gestion technique du cimetière, de la gestion technique de la salle des fêtes, le management des agents techniques et la gestion des contrats de maintenance des bâtiments communaux et la sécurité des différentes installations : Gilles RABAUD

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Délégation de la gestion des affaires culturelles : Patrick MAGNON
Délégation de la gestion du site internet : Sabine VIGNAUD

5- **INDEMNITES DES ELUS**
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction du Maire et des trois adjoints en dessous du seuil maximum afin d'accorder également des indemnités aux conseillers délégués.
Après vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer les indemnités de fonction à compter du 23 Mai 2020, date de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des adjoints comme suit :
-indemnité de fonction du Maire : 36,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
-indemnité de fonction du 1er Adjoint : 10,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
-indemnité de fonction du 2ème et du 3ème Adjoint : 10,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
-indemnité de fonction à Monsieur DOBY Jean-Charles, conseiller municipal : 5,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
-indemnité de fonction à Monsieur RABAUD Gilles, conseiller municipal : 5,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
-indemnité de fonction à Monsieur MAGNON Patrick, conseiller municipal : 1,00 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
-indemnité de fonction à Madame VIGNAUD Sabine, conseiller municipal : 1,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

6- **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**
Afin de faciliter la gestion quotidienne de la commune, le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne délégation au maire pour la durée de son mandat pour ainsi que la suppléance au 1er Adjoint en cas d'empêchement du Maire selon une liste distribuée aux conseillers.

7- **DESIGNATIONS DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.
- SIVOS SERS-VOUZAN
Le Conseil Municipal procède au vote et Monsieur le Maire déclare élus par 15 voix pour :
Membres titulaires : Christiane DUTEIL - Sandrine FANUCCI - Lionel MAHERAULT - Marie-José VAUZELLE - Roland VEAUX
Membre suppléant : Elodie DULAC
- SYNDICAT DE LA FOURRIERE
Le Conseil Municipal procède au vote et Monsieur le Maire déclare élus par 15 voix pour : Membre titulaire : Sandrine FANUCCI-Membre suppléant : Gilles RABAUD
- ATD 16 (Agence Technique Départementale de la Charente)
Le Conseil Municipal procède au vote et Monsieur le Maire déclare élus par 15 voix pour :
Membre titulaire : Jean-Luc MICHEL

8- **COMMISSIONS**
-Commission culture Grand Angoulême : Patrick ANDRIEUX - Patrick MAGNON
-Commission tourisme Grand Angoulême : Patrick ANDRIEUX - Renaud TESTEMALE.

9- **DEMANDE D'AIDE**
Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de demande d'aide financière d'une famille ayant des difficultés à financer les obsèques d'un membre de leur famille habitant Sers avant son décès. Après discussions, les membres du Conseil Municipal sont d'accord (14 voix pour et 1 abstention) sur le principe mais ils souhaitent un complément d'information relatif au reste à charge afin de déterminer la somme exacte qui sera accordée.

10- **LOYERS LOCAL BOUCHERIE**
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une gratuité du loyer du local boucherie « Au Panier Sersois » à Monsieur MARTINET Damien. Après discussions il est décidé d'accorder une gratuité de trois mois (Avril, Mai et Juin 2020).

Ces Sersois entrepreneurs

Damien MARTINET est boucher depuis 12 ans.

Après l'école maternelle à Rougnac, l'école primaire à Charras, et le collège à Montbron, il intègre la maison familiale de St Projet (4eme et 3eme) avec plusieurs stages en boucheries et devient apprenti chez Lapierre à Dignac pour passer un CAP de boucher et de charcutier.

Il est ensuite salarié de « la belle fermière » de Ruelle pendant 6 ans, puis à Anglet, puis à Saumur. Le voilà fin prêt pour se lancer à son compte à Sers et a ouvert le 5 Mai 2020 au 10 place de la Forge à Sers.

Sa maman, qui était vendeuse dans la boulangerie de Charras, intègre son entreprise et sera sa commerciale salariée. Damien nous propose de la viande, de la charcuterie, des plats cuisinés, mais aussi une cave à vins, des conserves et des produits secs. Il y a longtemps qu'on l'attendait. C'est un commerce qui nous manquait à tous depuis le départ de Marc Gérard.

La boucherie-charcuterie Martinet est ouverte du mardi au samedi. Il assure également des livraisons à domicile chaque mercredi.

Heures d'ouverture du mardi au vendredi 8h-12h30 et 15h30-19h30 et Samedi 7h-13h et 15h30-19h30 TEL : 05 45 23 75 09

Patrick ANDRIEUX

Maurice CREMOUX, petits travaux électriques et mises aux normes.

Maurice Crémoux habite Sers depuis 1986. Il a été conseiller municipal de 2001 à 2008. Il a été longtemps membre bénévole de Sers-en-fêtes depuis sa création. Il est actuellement l'un des membres du bureau de Court'Echel.
Au boulot, il était responsable de maintenance, d'abord aux Docks de France pendant 30 ans, puis à Bordeaux sur des lignes d'embouteillage. Il a terminé sa carrière sur un site SEVEZO, en tant que cadre chef de projet, responsable de maintenance et travaux neufs. Déjà 5 ans qu'il est en retraite. Mais les relations avec le monde de l'entreprise lui manquaient.
Il vient donc de s'inscrire en tant qu'autoentrepreneur électricien, ses travaux étant couverts par une assurance de garantie décennale et une responsabilité civile professionnelle.
Il travaille principalement pour des étrangers et pour des industriels. Le voici, enfin, replongé dans le monde de l'entreprise !
Il est débordé. Depuis la rénovation électrique de maisons, la mise aux normes d'installations électriques de bâtiments, l'installation de portails automatiques, la pose d'éclairages extérieurs, l'installation d'une prise téléphonique ou électrique supplémentaire, jusqu'aux suggestions avisées de décors lumineux aux alentours de piscines… la demande est forte en ce moment. La vraie retraite peut attendre !

On le joint au 06 26 94 57 03 ou sur cremouxm@gmail.com

Patrick ANDRIEUX

Les huîtres FORGEAU

Christophe Forgeau attend les amateurs d'huîtres devant la mairie de Sers chaque samedi de 15h à 17h30 et ce, depuis 2004 entre Septembre et Mai.

Souvenez-vous, jadis, il y a 25 ans, Mr Bardineau, grand-père de David Gouves, qui habitait « Chez Léger » et vendait des fruits et légumes à Sers chaque samedi, avait fait venir avec lui Mr Jouinot, pour étoffer le marché de Sers. Quand Mr Jouinot a pris sa retraite en 2004, le Gaec Forgeau a pris sa suite. Les deux frères Christophe et Ghislain s'étaient mis en Gaec avec leur père qui avait acheté 5ha de claires en 1987 à Marennes et a pris sa retraite en 2006.

Christophe a commencé en 1993 par passer des examens après 240 heures de cours, pour avoir le droit d'exercer le métier d'ostréiculteur et d'acheter une concession de 64 ares de parcs à Marennes. Ces parcs restent propriété de la Marine qui donne des concessions qu'on peut ensuite céder à un tiers. En fait c'est Ghislain l'ostréiculteur, Christophe ne fait que commercialiser les huîtres car il est, dans la semaine, viticulteur. En effet, le Gaec produit aussi du Cognac. Il est propriétaire de 11,5 ha de vignes en Petite Champagne, et, pendant que Guislain élève les huîtres et les trie, c'est Christophe qui cultive la vigne, élève le vin, puis distille chaque année jusqu'à 150 hl d'alcool pur en temps normal, à partir du cépage à Cognac, le Ugni blanc.
Depuis 2018, les deux frères ont acheté une autre concession de 2 ha de parcs, cette fois dans le Morbihan, dans l'embouchure du fleuve Etel, près du village du même nom. En Bretagne, on dit « la Ria d'Etel », tellement l'embouchure a pénétré dans les terres, tellement le fleuve fait de méandres sur des kilomètres ; ils produisent une spéciale de claires dans des parcs plus riches en plancton, donc plus pleine qu'à Marennes.
Et pourtant leurs huîtres de Marennes sont déjà très pleines ! Ils proposent la fine de claires, qui est élevée à raison de 30 kg au m2, la spéciale de claires, avec 3 kg au m2 et celle « à l'ancienne » (équivalent de « pousse-en claire ») avec seulement 3 huîtres au m2. Mais aussi des gambas vivantes : chaque mois de Mai, ils jettent des bébés Gambas dans les claires « à l'ancienne » qui se développent tant que l'eau n'est pas trop froide, c'est-à-dire jusqu'à Septembre ou Octobre. Pour en acheter, mieux vaut les commander à l'avance.
Ils ont trois chalands en aluminium, 1 à Etel, et 2 à Marennes dont l'un avec une grue car il faut débarrasser chaque année les tables en fer à bêton pour que le parc se nettoie, manœuvre inutile en Bretagne, le jeu de la marée dans le fleuve Etel, effectuant seul ce travail.

Ils captent eux-mêmes leurs naissains à l'embouchure de la Charente. Leur capteur est constitué de coupelles qui sont des rondelles en plastique enfilées dans des tubes et laissées dans la Charente pendant une année, puis détachées une à une par un appareil et mises en poches plastique avec différentes grosseurs de mailles. Ensuite, ces naissains sont acheminés à Marennes et à Etel.

Christophe et son frère Ghislain n'ont nullement besoin de faire de la pub pour écouler leurs huîtres. Aucun panneau publicitaire ni sur le fourgon, ni sur le banc ! La qualité est toujours là depuis 25 ans et le bouche à oreille a fonctionné : ils écoulent toute leur production sur les marchés, le samedi matin à Gourville, l'après-midi à Sers, le dimanche matin à Marcillac-Lanville et à Juillac- le- coq.

Tel portable de Christophe : 06 81 24 06 19

Patrick ANDRIEUX

Ces Sersois entrepreneurs

Xavier PESME, le restaurateur.

Xavier Pesme habite le château de Sers depuis 1961, date de son mariage avec Colette Hériard, fille de feu le docteur Hériard.
Il se préparait à une carrière d'ingénieur à la SNCF, poussé par son oncle qui a fait les premiers essais de trains à grande vitesse (331 km en Mars 1955). Finalement, il est parti à 19 ans sur les mers comme pilotin, élève officier de la marine marchande, sur l'un des 2710 « Liberty ship » (cargos de débarquement construits pour la première fois en série, aux USA, pendant la seconde guerre mondiale), cargo de la compagnie Corblet dirigée par l'épouse de René Coty (Compagnie Havraise de Navigation à Vapeur). En 1951, la guerre d'Indochine induisait un gros trafic maritime. En un seul voyage, il accomplit le tour du monde pour, d'un côté ravitailler en munitions, armes et vivres, les soldats de Saïgon et de la baie d'Along, de l'autre côté charger aux Philippines 10 000 tonnes d'écorce de copra pour aller les décharger au Venezuela et partir recharger 10 000 tonnes de sucre à Cuba pour les transporter à Londres.

Après son service militaire dans la marine, de 18 mois à Bizerte (Tunisie) sur un brise-glaces, prise de guerre transformée en remorqueur, il réintègre Corblet pour des voyages au long cours en tant que lieutenant chef de quart dérogataire. Dérogataire car, à l'époque, on manquait d'officiers pour armer les navires marchands, ce qui fait que des patrons de pêche, des patrons de remorqueurs et des pilotins compétents, avec l'accord de l'administration de la marine, pouvaient être nommés officiers. Donc, après avoir obtenu son diplôme de lieutenant, Xavier embarque sur des pétroliers de la Compagnie Navale des Pétroles (Total) jusqu'à 1961. Pour lui, c'était un « métier de contemplateur ». Il a bourlingué sur le Golfe Persique, au Texas, en Louisiane, sur le canal de Panama, sur le détroit de Magellan…
« A cette époque, en tant qu'officier de marine marchande, je me trouvais seul à la passerelle de navigation, et pour suivre la route tracée par le commandant, je ne disposais que d'un compas gyroscopique, d'un sextant, d'un chronomètre calé sur Greenwich, des éphémérides nautiques, d'une table de logarithmes, d'un crayon et d'une gomme pour résoudre des équations de trigonométrie sphérique, afin de me positionner en longitude et latitude à partir du soleil et des étoiles. Alors qu'aujourd'hui, l'officier n'a plus qu'à consulter les cadrans pour se positionner. La mer rend l'homme responsable et seul devant ses devoirs, en mer il n'y a pas de tricheurs, c'est une fantastique école de vie et quand on la quitte, on se fait piétiner par la vie à terre ! » dit-il avec nostalgie.

Après son mariage à Sers, il commence par un an de congés sans solde, puis il se trouve soudain prisonnier à terre, bloqué pendant deux ans par une phtisie galopante qui l'oblige à un repos forcé. Et lorsqu'au bout de trois ans sur terre, il veut repartir en mer, l'administration estime qu'il n'est plus habilité à travailler sur une passerelle de navire, car il risque d'avoir perdu certains réflexes indispensables à la sécurité.

En 2013, 2014 et 2015, il est en Suisse, car un de ses amis peintre l'invite à collaborer avec lui pour assujettir et restaurer un tableau de 16m de long sur 6m de haut qui se trouve à Vitznau, dans un palace en bordure du lac de Lucerne. A la suite de ce chantier, le propriétaire des lieux le charge de refaire le décor d'une suite remarquable du palace (suite n° 207), la copie d'un Véronèse de 4m de long sur 3,80m de haut. Il a obtenu la médaille d'or à Avoriaz sur 61 exposants qui présentaient 200 tableaux dans la compétition. Ses œuvres, qu'il a même exposées sur un salon de peinture érotique en Suisse, sont cotées aux alentours de 200€ le point (un point, format du tableau en fonction de la hauteur et de la largeur, est coté selon qu'il s'agit d'un paysage, d'une figure ou d'une marine). « Je me suis toujours bien entendu avec les milliardaires car je ne leur ai jamais demandé plus qu'ils n'avaient l'intention de me donner » dit-il.

A 88 ans, Xavier continue de restaurer principalement des tableaux d'églises de la région, du château de La Rochefoucauld, des peintures murales de la tour François VI, des sculptures du Christ en croix de la collégiale de La Rochefoucauld, d'autres œuvres de petites églises comme celle de St Cyr les Champagnes, ou dans un château du Morbihan, ou celle d'un primitif flamand qu'il a réalisée gracieusement pour son propriétaire Killian Hennessy (« Quel culot ! » dixit ce dernier). Moi je dirais plutôt : « respect cher Xavier, ami sersois ! »

Patrick ANDRIEUX

Ces Sersois entrepreneurs

Michael LAFOND : votre paysagiste au naturel

Michael Lafond habite 329 Route de la Trappe depuis 2012 et a deux enfants, Thibault et Margaux.

Après avoir suivi une formation de « tourneur-fraiseur », il intègre l'entreprise Leroy-Somer en 1999 où il y restera pendant 18 ans. En 2015, il obtient une licence professionnelle de technicien d'industrialisation mais la maladie le contraint à se reconvertir. Passionné de nature, il reprend alors ses études et passe courageusement un « bac-pro en Aménagements et Travaux Paysagers » de septembre 2018 à juin 2019, avec des stages pratiques, comme celui qu'il a effectué au sein de la commune de Sers, auprès des cantonniers. Diplôme en poche, il crée deux entreprises :

- La SARL « TERR'EAU PAYSAGES », pour tous vos travaux d'aménagements paysagers ;
- Une microentreprise à son nom, pour tous vos travaux de petit entretien et de jardinage et ce, afin de vous faire bénéficier d'un crédit-d'impôt de 50% du montant de ses prestations (CESU préfinancés acceptés).

Sa particularité : un travail de qualité respectueux de l'environnement (matériel 100% électrique, broyage des végétaux, etc.).
Son site internet www.terreaupaysages.fr est remarquable.
Donc si vous désirez faire tailler votre haie, aménager votre jardin ou embellir votre maison, appelez Michael au 06 51 00 70 98. Courriel : contact@terreaupaysages.com

Patrick ANDRIEUX

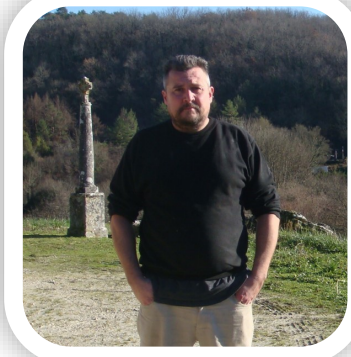

Stéphane RAYNAUD: le nettoyeur

Stéphane Raynaud habite Roche depuis 2012.
Il est enregistré en tant que micro entreprise de nettoyage depuis 2011 et ses enfants sont à l'école de Sers-Vouzan.
Après une jeunesse à Vitrac et Montemboeuf, avec l'école puis le collège, il obtient, en 2010, un diplôme d'agent d'entretien du bâtiment (au bout d'une seule petite année de pratique d'un peu d'électricité, de peinture, de plomberie et de maçonnerie). Puis sa vie professionnelle démarre avec beaucoup d'intérim, des missions, par-ci, des missions par-là, ce qui lui permet de se former sur le terrain et de se perfectionner dans ce qu'il aime, le nettoyage, le lavage de vitres chez les professionnels et les particuliers. Il assure des services quelconques à la demande, le ménage de locaux et bureaux, le nettoyage au Karcher d'abris de piscines, des entretiens divers, comme le dégraissage de cuisines surtout dans les logements locatifs au départ d'un locataire un peu sale ou bien pour des constructeurs de maisons neuves, soucieux de remettre les clés d'une maison juste construite libre de toute trace de plâtre et de ciment, avec des joints de carrelage bien décapés.

Vous pouvez le joindre au 06 16 05 16 19 Courriel drfmultiservices@sfr.fr

Patrick ANDRIEUX

Ces Sersois entrepreneurs

Le Château de Charbontière revisité

PINO et **KATJA** habitent le château Charbontière depuis Mai 2014, un joli château construit en 1800. Ils l'ont complètement rénové et décoré avec bon goût et passion. Le château est entouré de 10 hectares de forêts et d'un parc avec piscine juste refaite. Un merveilleux endroit pour le repos et le calme ! Le site internet de Château Charbontiere explique que, pendant la seconde guerre mondiale, ce dernier avait été réquisitionné par les allemands, comme station douanière entre la France libre et occupée. Par ici est passé l'un des premiers congrès de préhistoire organisé par Léon Henri-Martin. Le château a une vue imprenable sur le Fonchain et il est longé par le sentier de la Fontaine miraculeuse, magnifique sentier de randonnée pédestre ou VTT de 13km, qui fait la boucle par le chêne des amoureux, l'étang Barbier, Chapître, les Bibauds, la vallée des fontenelles, son œuvre d'art « Affleurement » et ses petits ponts, le Chaufour, Sers, Roches, Bellevau, la Brousse, le Parc, le Fonchain et Charbontière.

Avant, Giuseppe Paderi, diminutif Pino (Guiseppe, Pepino, Pino), a été technicien de l'aéronautique sur des avions militaires de la patrouille nationale italienne (PAN), principalement sur un avion à réaction, le MB339 Aermacchi. Il a participé à Rome aux RS du prototype de cet avion qu'il affectionne clairement (RS : vols intensifs 24h sur 24 pendant six mois sans interruption, en changeant de pilote toutes les heures, pour tester la solidité de toutes les pièces et la fiabilité de l'avion). Il était chargé du réglage et des remplacements des moteurs Rolls-Royce et des canons français, de sièges éjectables ou simplement de pneus, de brancher aussi le pilote, sur ces avions commercialisés à la fois pour l'école de guerre en Argentine ou à Dubai, et en même temps auprès d'écoles de l'air qui donnaient des cours aux pilotes qui voulaient transformer leur brevet sur avion à hélices pour pouvoir piloter des avions à réaction. Ce qui fait que Pino s'est retrouvé ensuite sur toutes les bases italiennes, dont 18 mois à Rome, et même en Lybie toujours pour cet avion. Après avoir fait son temps sur la patrouille d'Italie, il se retrouve chef des ventes dans un garage automobile de Varese qui malheureusement fait faillite et il se forme comme chauffeur poids lourds de produits dangereux. Il rencontre Katja sur internet, alors qu'il ne parle ni le français ni l'allemand et qu'elle ne connait pas un seul mot d'italien, mais c'est Liliana, la maman de Pino qui leur sert d'interprète. Katja incite Pino à venir à St Germain-en-lay où elle travaille trois semaines par mois en tant que médecin anesthésiste réanimateur, et la quatrième semaine à l'hôpital de Girac en tant que remplaçante. Il devient chauffeur de remplacement pour la blanchisserie hospitalière de St Germain, et Ils se marient. Comme Katja vient souvent en Charente, elle découvre qu'il y fait bon vivre et ils finissent par vendre leurs maisons respectives pour acquérir le château Charbontière.

Donc, une fois de plus, Pino se recycle à 61 ans, car pas question de rester sans rien faire pendant que Katja travaille, et il se lance dans les chambres d'hôtes.

Ils ont entièrement rénové le château avec le goût de Katja et la technique de Pino. Ils louent également des salles pour des anniversaires. Ils parlent tous les deux parfaitement le français, ils se sont parfaitement intégrés à la vie sersoise et ne demandent qu'à tous vous rencontrer.

Ils sont passés sur TF1 dans l'émission «Bienvenue chez nous » en 2016 et vous pouvez les retrouver sur tous les sites internet d'hôtellerie, Booking, Abritel etc…

Vous pouvez joindre Pino au 06 31 69 95 90 ou sur Internet, son courriel : oawpad@gmail.com

Patrick ANDRIEUX

Nos nounous agréées

Laetitia VILLAN

Laetitia Villan habite sa maison neuve, 153 route du Chaufour, depuis Janvier 2016, dans un coin tranquille à deux pas du bourg. Ses deux enfants sont inscrits à l'école de Sers.

Elle est la fille de « Sandrine Esthétique » qui a tenu son salon dans l'immeuble Uramel,

Elle-même a obtenu un CAP d'esthéticienne, elle a travaillé au rayon livre de Carrefour- Soyaux, puis s'est très vite retrouvée « agent de service hospitalier » à Girac pendant six ans.

Laetitia vient de suivre une formation de quatre-vingts heures auprès du Conseil Départemental qui débouchera sur un CAP « Petite-Enfance ». Elle a obtenu l'agrément pour deux enfants au mois d'octobre 2019. En plus de ses deux enfants scolarisés, elle garde déjà un bébé Arthur et dispose d'une place libre pour un second enfant.

Laetitia adore promener les enfants en forêt ou dans le bourg de Sers.

Un espace extérieur, aménagé et clos derrière sa maison, est constitué d'un toboggan, d'un bac-à-sable, d'un trampoline et d'une balançoire. Ses poules se baladent non loin, avec leurs poussins. Les enfants peuvent ramasser les œufs chaque jour.

Vous pouvez la joindre au 06 58 42 49 33 ou par courriel laetitia.chab@hotmail.com

Patrick ANDRIEUX

Informations

Un camion pizza est présent

tous les vendredis

de 18 heures à 21 heures

Place de la Mairie

Rappel : tous les jours, notre boulanger vous propose également de bonnes pizzas.

En raison du confinement, la cérémonie du 8 Mai 2020 était inédite

A l'occasion des 75ans de cette date historique, la commémoration avait une résonance particulière.

Notre Maire, Roland VEAUX, a déposé une gerbe à Sers, devant la stèle marquant le passage de la ligne de démarcation, puis une autre au Chêne vert (commune de Grassac), devant le monument de la section spéciale de Sabotage, en présence de Patrice ANTONI, porte-drapeau.

Un moment important, pour ne pas oublier le combat de nos aînés.

Lionel MAHERAULT

Une centenaire à SERS

Marcelle GUESDON est née le 19 mai 1920 dans les Deux-Sèvres.

Elle a élevé 10 enfants qui lui ont donné 21 petits enfants, 33 arrière- petits-enfants et 6 arrière-arrière-petits enfants.

Elle vit toujours chez elle au milieu de ses souvenirs.

Il n'y a encore pas si longtemps, au détour d'une promenade, on pouvait la voir retourner la terre dans son jardin, ou tailler ses fleurs.

Malheureusement, les années étant, ses jambes ont du mal à la porter, ce qui ne l'empêche pas d'être toujours aussi guillerette et souriante.

Elle même n'en revient pas d'avoir 100 ans, nous dit-elle.

Elle était pétillante de bonheur, ce mardi 19 mai, et c'est entourée de sa famille que Marcelle a soufflé ses bougies et dégusté un délicieux gâteau d'anniversaire.

La commune de SERS est fière de compter parmi ses habitants une centenaire.

Félicitations Marcelle et à l'année prochaine.

Christiane DUTEIL

Reprise de l'école de Sers suite au déconfinement liée au coronavirus Covid-19

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, dont la nôtre le 16 mars 2020.
Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé de la reprise de l'école de Sers le 12 mai 2020 dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, en assurant :
- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels deux fois par jour
- La formation, l'information et la communication

Madame la directrice de l'école de Sers a élaboré un protocole de reprise spécifique pour l'école de Sers validé par Monsieur le Maire et Madame la présidente du SIVOS .

Toutes et tous, Madame la directrice de l'école, Monsieur le Maire, Madame la présidente du SIVOS , Christiane Duteil, adjointe chargée de la restauration scolaire, des élus de la Commune, des représentants des parents d'élèves, les salariés de la commune de Sers, les salariés du SIVOS se sont mobilisés pour réussir cette reprise.

Dans le respect du protocole, l'école de Sers assure :
- La présence de 27 élèves pour un effectif de 83 au total par rotation (14 élèves maximum par jour)
- La garderie uniquement le soir jusqu'à 18h00 et seulement pour les enfants dont les deux parents travaillent
- La restauration scolaire organisée en deux services.

Pour information au total les enseignants, les personnels du SIVOS et les personnels de Sers sont au nombre 10 tous les jours. Afin d'assurer une bonne maîtrise, une cellule COVID-19 se réunit par visioconférence toutes les semaines, composée des membres suivants:
-Roland Veaux, Maire de Sers
-Émilie Jossand, Directrice de l'école de Sers
-Marie-José Vauzelle, Présidente du SIVOS Sers-Vouzan
-Christiane Duteil, adjointe chargée de la restauration scolaire
-Lionel Mahérault, adjoint chargé des affaires scolaires
-Sophie Douet, représentante des agents des écoles
-Patrick Magnon, parent d'élève
-Émilie Patenotre-Cosson, parent d'élève
-Docteur Clément, médecin

Il convient tout particulièrement de remercier le docteur Clément pour sa participation.

Enfin, un conseil d'école extraordinaire s'est réuni le 29 mai pour valider le protocole pour le mois de Juin.

Lionel MAHERAULT

Vie municipale

Des travaux sur la route de Dignac

A la sortie du bourg en direction de DIGNAC vous avez constaté des travaux.

Ceux-ci suscitent la curiosité.

Il s'agit de l'installation d'une fosse de refoulement des eaux usées.
L'assainissement du futur quartier du Reclos et des habitations de la Route du Chauffour ne pouvant se faire par gravitation jusqu'à la station (route d'Angoulême) les services techniques de GrandAngoulême ont trouvé cette solution qui permettra à l'avenir de récupérer les eaux usées de la Route du Moulin à Vent et du lotissement des Fontenelles.

L'ensemble de ces travaux (assainissement et eau) est totalement pris en charge par l'agglomération de GrandAngoulême.

Jean Charles DOBY

Nouveau site internet

Vous pourrez d'ici quelques jours naviguer sur le site officiel de la mairie de Sers.

Construit en collaboration avec GrandAngoulême, vous y trouverez de multiples informations concernant notre commune ainsi que des informations administratives.

Les associations pourront y annoncer leurs évènements publics, les promeneurs découvrir le patrimoine de notre commune ou vous trouverez tout simplement les horaires de la mairie.
Il n'en est qu'au début de sa construction, à vous de le faire vivre.

En espérant qu'il trouve sa place dans vos favoris.

https://www.mairie-sers.fr

Sabine VIGNAUD

« La vie des associations »

« SERS, une commune qui bouge »

LOTO de l'Amicale des Chasseurs de SERS

L'Amicale des chasseurs de SERS a organisé dans la salle des fêtes son traditionnel loto le 3 novembre. Malgré un avis de tempête de la veille, nombreux ont été les participants à venir tenter leur chance, pour gagner les lots mis en jeu tels que des canards gras, des jambons secs, cuissots de chevreuils.

La dernière partie a permis de récompenser 2 heureux gagnants : pour 2 lignes d'un quart de chevreuil puis d'un demi- cochon pour le carton plein.

Nous remercions les participants et la mairie pour cette agréable journée.

Gym Hommes

Avec 17 adhérents, la salle de sports aurait été un peu étroite pour une réunion un peu festive. La gym hommes (ASLVE section Gym-Muscul) s'est réunie au Préhisto-Sers, jeudi 19 Décembre, à la fin du dernier cours de l'année 2019, non seulement pour célébrer cette fin d'année autour d'une bourriche d'huîtres, mais aussi pour distribuer les tâches et décider du prochain menu de la soirée cagouilles du 26 septembre dans la salle des fêtes de Sers. Chacun en a profité pour jeter un œil aux nouvelles vitrines de l'exposition de la section sœur (ASLVE section Sentiers-Préhistoire), ce qui a permis de prendre la photo ci-jointe du groupe aux côtés du renne qui attendait avec impatience de tirer le traineau du père Noël lors de sa fabuleuse distribution de jouets pour les petits et grands.

Sentiers / préhistoire

POUR MIEUX UTILISER SON ORDINATEUR:

DES ATELIERS DE PRATIQUE INFORMATIQUE…

L'UNIVERSITÉ DE PAYS organise chaque trimestre, à BOUÊX, MARTHON, MONTBRON & SAINT PROJET, des Ateliers d'apprentissage de l'informatique, destinés aux débutant(e)s qui veulent mieux utiliser leur ordinateur portable.
Par exemple:
pour envoyer, recevoir et classer leurs messages et leurs photos;
pour rechercher des informations sur Internet et faire des démarches en ligne;
pour composer des textes avec des images, pour faire part d'un évènement par exemple;
pour maitriser les questions de sécurité, de Wi-Fi et de raccordement (imprimante, etc...)

A raison de deux heures par semaine, par groupes de dix personnes au plus, ces Ateliers sont animés par un formateur professionnel, assisté de deux accompagnateurs bénévoles pour suivre et conseiller chaque stagiaire. Ces huit séances, réparties sur un trimestre, coûtent 80 € par stagiaire au total. Ces stages bénéficient d'un financement complémentaire des Communautés de communes et d'agglomération.
Deux niveaux de stage sont proposés, - initiation ou approfondissement - , selon les compétences et les attentes du stagiaire.
La prochaine série d'Ateliers débutera en Septembre 2020.

L'UNIVERSITÉ DE PAYS propose aussi des conférences et des visites à ses adhérents. Ils en sont avertis chaque mois par une Lettre d'annonce gratuite. L'adhésion simple coûte douze euros par an et par personne.

Pour en savoir plus:
écrire : Université de Pays 424 rue Montalembert 16410 SERS
courriel : contact@universite-pays.org
Tel. : 06 43 54 54 20

Université de Pays
16410 SERS
06 43 54 54 20
contact@universite-pays.org

Vie des associations

ASSOCIATION COURT'ECHEL

Le concert de Reggae de Court'Echel est reporté du 13 juin au 3 octobre 2020.

Bruits et nuisances sonores

L'arrêté préfectoral concernant les bruits de voisinage est toujours en vigueur.
J'ai reçu de nombreuses réclamations me signalant le non-respect de cet arrêté.
Trois articles sont importants :

Article 15 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Article 16 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de télévisions, radio, chaîne hifi, instruments de musiques et appareils ménagers.

Article 17 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.
A cet effet, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits de leurs activités dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, tondeuses….) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- De 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
- De 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- De 10 heures à 12 heures le dimanche et jours fériés.

Les quads, pompes à eau sur l'Echelle, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques… sont aussi concernés.
Les habitants victimes de ces nuisances sont en droit de déposer plainte.
Je vous remercie de bien vouloir tenir compte de ce message.

Roland VEAUX

Interdiction du brûlage des déchets verts ménagers

En application de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts ménagers est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.
Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussaillements, etc., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations, sont considérés comme des déchets ménagers.

Remerciements à nos concitoyens

La Commune remercie tous nos concitoyens qui entretiennent les bas côtés et les talus en limite de leur propriété.

Station de radiotéléphonie mobile

Depuis plusieurs années, la majorité des habitants de la commune de Sers évoque, à juste titre, des problèmes de réseau de téléphonie mobile.

Roland Veaux, maire de Sers, grâce à ses multiples demandes et sa persévérance sur le sujet, obtenait en 2019 un accord de **l'opérateur de téléphonie mobile Free,** pour s'installer sur la commune.

En conséquence, **TDF, anciennement Télé Diffusion de France**, opérateur d'infrastructures qui assure la mise en œuvre des structures nécessaires pour assurer une couverture très haut débit mobile, a acquis un terrain sur la commune de Sers au lieu-dit "au lac clair" afin d'édifier une station de radiotéléphonie mobile .

TDF sera propriétaire de l'infrastructure.

Titulaire des autorisations nécessaires, le chantier a débuté le 09 mars 2020 pour réaliser dans un premier temps les travaux de génie civil, l'installation des coffrets de la zone technique et la mise en place d'une clôture de protection.

La deuxième phase dans les mois prochains consistera à édifier le pylône.

Ensuite, **l'opérateur de téléphonie mobile Free** a signé une commande auprès de TDF pour installer, en tête de pylône, 3 antennes pour couvrir sur 360° la commune de Sers et les communes avoisinantes.

La date de mise en service n'est pas connue à ce jour.

La société TDF a informé les trois opérateurs (Orange, SFR et Bouygues Telecom) sur la possibilité d'utiliser cette structure.

Dés la mise en service, la mairie de Sers fera réaliser par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), dans différents points de la commune, plusieurs mesures d'exposition aux champs électromagnétiques, pour contrôler le respect des valeurs limites, conformément à la réglementation en vigueur et à la protection de la santé.

Ces contrôles seront réalisés au centre bourg de Sers et dans tous les hameaux de la commune et à la demande des citoyens qui souhaiteraient une mesure proche de leurs lieux de résidence.

Ces demandes éventuelles devront être adressées à la mairie.

Une fois les contrôles réalisés, les résultats seront consultables en mairie.

Lionel MAHERAULT